

<http://www.snetap-fsu.fr/Les-reponses-de-Marie-George.html>



Les réponses de Marie-George Buffet au questionnaire du Snetap FSU

- Nos Actions - Archives - 2006-07 - Archives - Élection présidentielle 2007 -

Date de mise en ligne : lundi 19 mars 2007

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Réponses de Marie-George Buffet au questionnaire SNETAP - [FSU](#)

Q1. La Constitution dispose que l'Etat doit organiser partout sur le territoire l'enseignement public, laïque et gratuit (13e alinéa du préambule). Cette règle fondamentale est mise à mal dans l'enseignement agricole, secteur où l'enseignement public a vu depuis 2002 ses moyens constamment réduits alors que ceux alloués à l'enseignement privé ont dans le même temps été revalorisés. Le ministère de l'Agriculture a en outre imposé un plafonnement autoritaire des recrutements au seul enseignement public, qui a conduit les établissements à refuser des élèves, y compris des redoublants, empêchés de poursuivre leur scolarité jusqu'à son terme. La politique menée depuis 5 ans s'est traduite par un recul de 2,5 points du Public, qui ne scolarise plus que 37,5 % des élèves contre plus de 40% en 2002.

» Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour redonner la priorité à l'enseignement public et respecter ainsi la loi fondamentale de la République ?

- **Je me suis prononcée** pour que les postes supprimés dans l'enseignement public sous le gouvernement de droite depuis 2002 soient rapidement rétablis, ce qui vaut, bien entendu, également pour l'enseignement agricole public.
- Plus généralement, une négociation devrait être ouverte avec toutes les organisations représentatives pour examiner les perspectives d'avenir du service public d'éducation nationale dans toutes ses composantes.

Q2. Pour la partie Education Nationale, la mission « enseignement scolaire » de la [LOLF](#) comporte des programmes distincts pour le Public et le Privé. Ce n'est pas le cas pour l'enseignement technique agricole où Public et Privé sont réunis dans le même programme (143), ce qui favorise l'enseignement privé au moyen de la fongibilité asymétrique et pénalise l'enseignement public. C'est aussi le cas de l'enseignement supérieur agricole (programme 142) où ce principe de fongibilité asymétrique a permis le détournement de crédits de paiement des personnels vers les établissements privés, notamment dans la loi rectificative de finances 2006, ce qui a retardé de plusieurs mois le recrutement de certains enseignants chercheurs.

Qu'entendez-vous faire pour conforter les moyens de l'enseignement agricole public et permettre une véritable transparence dans l'attribution et l'utilisation des moyens ? En tendez-vous en particulier créer deux programmes distincts pour l'enseignement agricole public et l'enseignement agricole privé ?

- **Je me suis prononcée contre** le procédé de présentation du budget selon la LOLF. Nous exigerons que les élus et organisations représentatives puissent disposer d'une présentation différenciée et détaillée des différentes composantes des budgets de chacun des ministères.

Q3. Certains petits établissements, qui assurent pourtant la présence du service public d'éducation sur le territoire, sont menacés dans leur pérennité du fait de l'amputation de leurs moyens et de la fragilisation de leur recrutement (mesure autoritaire de plafonnement des effectifs appliquée depuis 2004, fermeture ou regroupement de classes...).

» Quelle politique entendez-vous mener pour maintenir un véritable maillage du territoire par le service public laïque d'enseignement agricole ? Entendez-vous permettre à l'enseignement agricole public de remplir pleinement sa mission d'insertion scolaire en mettant fin au plafonnement des effectifs ?

- **Un gouvernement de gauche devra engager une réflexion globale et une véritable concertation avec tous les partenaires du service public** (collectivités territoriales, organisations représentatives des

personnels, des usagers, ...) concernant les décisions à prendre pour assurer l'avenir de l'enseignement agricole public, dont la politique ne doit pas demeurer, comme c'est encore trop souvent le cas, soumise au bon vouloir de groupes de pression privés.

Q4. L'offre de formation du Public et du Privé est structurellement différente. Le Public a toujours assumé prioritairement la mission historique de l'enseignement agricole, à savoir la formation des futurs actifs de l'agriculture (filière Production) et de la transformation des produits qui en sont issus (filière Transformation Industries Agroalimentaires), puis il a diversifié son offre en investissant le secteur de l'Aménagement. Le Privé a quant à lui très tôt développé une offre importante de formation dans le secteur des Services, d'abord principalement au niveau V ([CAP](#), [BEP](#)) puis au niveau IV ([BTA](#), Bac Pro).

Avec la réduction constante du nombre d'exploitations agricoles et d'agriculteurs, le secteur de la Production est en déclin et le secteur de la Transformation ne parvient pas à attirer suffisamment de jeunes, notamment du fait de l'image peu attractive des métiers de l'agroalimentaire.

Cette différence de structure de l'offre de formation des différentes composantes a des effets non négligeables en termes de recrutement puisque ce sont les filières Services qui attirent actuellement le plus d'élèves et qui apparaissent les plus porteuses du point de vue de l'emploi, compte tenu du fort développement du secteur des Services.

» Comment comptez-vous rééquilibrer l'offre de formation en faveur du Public dans le secteur des Services ?

- **Même réponse que précédente**, compte tenu du fait que, plus généralement, nous nous prononçons pour l'intégration des établissements privés sous contrat dans le service public national d'éducation. Cette orientation vaut aussi, bien sûr pour l'enseignement agricole.

Q5. Parmi les réussites avérées de l'enseignement agricole, on peut citer sa capacité à donner une deuxième chance à des élèves qui étaient en grande difficulté au collège et qui ont trouvé dans les lycées agricoles une nouvelle motivation grâce à un ancrage dans les réalités professionnelles et à la pédagogie de projet. Les classes de 4e et 3e technologiques (devenues 4e et 3e de l'enseignement agricole depuis 2 ans) ont joué un rôle très positif et ont permis à de nombreux jeunes de reprendre goût à la scolarité et de poursuivre une formation professionnelle après l'obtention du brevet.

Dans les dispositifs pédagogiques mis en oeuvre dans les différentes formations, figuraient également des heures de soutien ou de « mise à niveau », qui permettaient aux élèves en difficulté de reprendre pied dans les disciplines où ils avaient des problèmes.

La réduction des moyens a supprimé ou considérablement réduit ces heures d'aide aux élèves ainsi que le nombre d'heures dédoublées, et la [DGER](#) (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche) est allée jusqu'à élaborer de nouvelles grilles horaires qui ont réduit les horaires d'enseignement alors que les programmes restaient inchangés ! (application depuis la rentrée 2005).

L'évolution des structures (ouvertures et fermetures de classes), qui ne se fait plus que par redéploiement, fait peser une lourde menace sur la pérennité des classes de 4e et 3e, notamment dans les établissements publics.

» Que comptez-vous faire pour permettre la pérennité de ces classes, vivier de recrutement indispensable pour alimenter les classes de niveau supérieur, et quelle prise en charge de la difficulté scolaire avez-vous l'intention de mettre en oeuvre dans l'enseignement agricole, qui a démontré ses capacités de réussite en ce domaine ?

- **D'une manière générale, je me prononce pour restituer à l'enseignement de service public les moyens qui ont été supprimés** de manière complètement irresponsable par les gouvernements de droite depuis 2002. Je propose à ce titre la création de 150 000 postes d'enseignants et de 45 000 postes de personnels d'accompagnement en cinq ans.
De plus, je veux impulser une relance de l'éducation prioritaire permettant une prise en charge spécifique des élèves les plus en difficulté.
Plus généralement, je propose que soient engagées des transformations fondamentales du service public national d'éducation (formule qui inclut toutes les institutions publiques ayant en charge l'éducation et la formation des jeunes) , qui est regroupé dans le projet "Pour une école de l'égalité, de la justice et de la réussite

(scolaire) pour tous". Il est proposé en particulier la mise en place d'un ensemble d'outils professionnels nouveaux qui seront à la disposition des personnels pour les aider dans l'accomplissement de leur mission. Cela va des CSP (Conseil scientifique et pédagogique) au niveau des établissements, indépendants de toute hiérarchie administrative et travaillant en relation avec la recherche en sciences de l'éducation, jusqu'au FNLIE (Fonds National de lutte contre les inégalités à l'Ecole), organisme décentralisé au niveau des départements et [régions](#). Ce sont aussi les Observatoires des Scolarités (départementaux et régionaux), un Service Public de l'Accompagnement Scolaire, une rénovation de la formation initiale et continue des personnels, notamment enseignants et, naturellement, les moyens matériels (temps de travail des enseignants par exemple) et humains (des postes à la hauteur des besoins) pour que ces objectifs puissent être atteints.

Toutes ces propositions sont développées dans le livre récemment paru aux éditions Syllepse intitulé ""l'école en quête d'avenir" , sous la signature de Bernard. CALABUIG et José TOVAR que vous avez du recevoir.

Q6. Une des originalités du système éducatif français est d'avoir développé une voie professionnelle sous statut scolaire qui a l'ambition de former des professionnels compétents sans pour autant renoncer à favoriser l'épanouissement personnel des individus (grâce à l'enseignement général) et à en faire des citoyens éclairés grâce à l'apprentissage du jugement critique.

Des mesures récentes visent à développer l'apprentissage sous toutes ses formes, y compris l'apprentissage junior, que nous contestons, et nous constatons que ce développement se fait souvent au détriment des formations professionnelles scolaires qui ont pourtant fait la preuve de leur utilité et de leur efficacité. Cette orientation nous semble témoigner d'une volonté de désengagement de l'Etat, qui refuse ainsi d'assumer la totalité de sa responsabilité éducative.

« Comment entendez-vous préserver la voie professionnelle sous statut scolaire et permettre ainsi aux élèves de bénéficier de l'acquisition d'une culture commune, dont on sait qu'elle est forcément minorée dans le cadre de formations par apprentissage ?

- **Contrairement à ce que prétendent les forces patronales, relayées sur ce point par les différents gouvernements** qui se sont succédé depuis plusieurs décennies, la voie de l'apprentissage ne me paraît pas - sauf exceptions notables - la plus performante pour aider les jeunes à accéder à une bonne formation professionnelle susceptible de permettre les adaptations ou reconversions professionnelles qui s'avéreraient nécessaires tout au long de la vie.

J'ai l'ambition de développer un système éducatif public de qualité et ouvert sur l'avenir, y compris sur le terrain de la formation professionnelle initiale et continue, incluant un haut niveau de culture commune pour tous les élèves, quelle que soit la voie de formation choisie, jusqu'à 18 ans.

Q7. L'enseignement agricole a cette particularité de devoir assurer 5 missions qui lui ont été confiées par la loi (loi de 1984, codifiée loi d'orientation agricole de 1999 loi de développement des territoires ruraux).

- 1 Une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- 2 l'animation et le développement des territoires ruraux ;
- 3 l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes ;
- 4 le développement, l'expérimentation et la recherche appliquée ;
- 5 des actions de coopération internationale.

Les missions autres que la mission de formation sont mises en oeuvre sans que les moyens nécessaires soient effectivement alloués et amputent de ce fait les moyens normalement prévus pour la mission première de formation.

» Comment entendez-vous résoudre cette difficulté en maintenant les autres missions et en assurant leur financement ? en réduisant le nombre des missions ?

- **Non. Il faut dégager les moyens budgétaires afin que toutes les missions assignées par la nation au service public** soient assurées dans les meilleures conditions.

Naturellement , cela coûtera cher. Mais les moyens financiers existent, comme le montrent les profits fabuleux réalisés cette année par les grandes entreprises du CAC 40.(Parmi lesquelles, les grandes sociétés de l'alimentaire ne sont pas des moindres).Une grande réforme de la fiscalité, orientée notamment vers la taxation

des bénéfices non réinvestis dans la création d'emplois et le développement permettrait d'atteindre ces objectifs.

Q8. Le ministère de l'Agriculture qui avait maintenu une organisation centralisée de l'enseignement agricole du fait de sa petite taille, qui équivaut à l'académie de Nancy-Metz (175 000 élèves 13 000 étudiants 30 000 apprentis environ 120 000 stagiaires soit 16,5 millions d'heures stagiaires), a décidé de le déconcentrer en mars 2005. Cette décision s'est traduite par de fortes disparités entre régions en terme de stratégie éducative et la notion de pilotage national à laquelle tous les acteurs de l'enseignement agricole sont très attachés a été fortement mise à mal.

» Comment entendez-vous restaurer un véritable pilotage national de l'enseignement agricole et préserver l'égalité d'accès et l'égalité de traitement des usagers sur l'ensemble du territoire ?

- **Je propose la création d'un FNLIE (Fonds National de Lutte contre les Inégalités à l'Ecole)** dont une des missions serait précisément de piloter le rééquilibrage de la politique territoriale en matière d'éducation, fortement mise à mal par les lois de décentralisation. Le but étant que, quel que soit le lieu du territoire national où l'on se situe, l'égalité de traitement de tous les citoyens soit assurée dans les meilleures conditions. Ce fonds associera pour sa gestion des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et leurs regroupements, des représentants des personnels et des parents d'élèves.

Q9. Les élèves de l'enseignement agricole ne bénéficient pas des mêmes services que ceux qui sont scolarisés à l'Education Nationale : pas d'assistantes sociales, pas de médecins scolaires, pas de conseillers psychologues et trop peu d'infirmières. L'encadrement des élèves par des adultes est de plus constamment fragilisé par la réduction des dotations, notamment en personnels de vie scolaire.

» Qu'entendez-vous faire pour rétablir l'égalité entre tous les élèves, quel que soit le ministère dans lequel ils sont scolarisés ? Qu'entendez-vous faire pour mettre en place effectivement le service commun d'orientation prévu par la loi ? Quel engagement prenez-vous en ce qui concerne le maintien des dotations en personnels de vie scolaire ?

- **Cette inégalité de traitement entre les jeunes selon la structure ministérielle dans laquelle ils sont scolarisés n'est pas acceptable.** Dans le même temps, les besoins en personnels d'encadrement et d'accompagnement selon les voies de scolarisation et les types d'enseignement qu'elles délivrent ne sont pas forcément les mêmes. Pour moi, le critère essentiel est celui des besoins, évalués à partir des situations concrètes, à besoins équivalents, moyens équivalents. Il faudra sans doute réfléchir ensemble, dans le cadre du FNLIE à des modalités permettant que ce principe soit respecté. Ce principe vaut pour tous les services , qu'ils soient d'orientation, de santé, de vie scolaire , d'éducation... existants ou à créer !

Q10.L'enseignement supérieur agricole public qui a vu ses effectifs d'étudiants augmenter de 9,1% en 8 ans (et de 38,5% pour l'enseignement supérieur agricole privé), a vu parallèlement sa dotation en personnels titulaires diminuer pendant la législature alors que le nombre de contractuels payés par le budget des établissements a explosé (près de 50% des [IATOS](#) dans certains établissements), précarisant de plus en plus les personnels et fragilisant la santé financière des établissements dont plusieurs sont au bord de la rupture.

La DGER (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche) a décidé de structurer l'enseignement supérieur agricole en 7 pôles régionaux ou interrégionaux avec fusions d'établissements faites ou en cours, sans toujours tenir compte de l'avis des personnels. Elle a par ailleurs restreint la vie démocratique interne dans les décrets fondateurs des nouveaux établissements (statut dérogatoire d'Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel - EPCSCP) et ne permet pas à ces établissements la délivrance, en propre, de l'ensemble des diplômes nécessaires à leur développement (Master, Doctorat, Habilitation à Diriger les Recherches).

» Quelle place pour l'enseignement supérieur agricole et quels moyens lui donner pour remplir ses missions d'enseignement et de recherche ? Comment comptez-vous résorber la précarité en constante augmentation dans tous les établissements ?

» Quelle politique de développement de l'enseignement supérieur agricole public avez-vous l'intention de mettre en oeuvre ?

- **Il est important de développer la poursuite d'études agricoles dans les filières supérieures.** D'abord parce que le défi alimentaire est un enjeu politique fondamental de nos sociétés : cela passe par un investissement massif dans la recherche. Pour cela, il faut former des chercheurs dans la filière agricole, d'où la nécessité de créer un « vivier » d'étudiants du supérieur pour encourager les formations de techniciens et d'ingénieurs agricoles.

Q11 Du fait des évolutions de l'activité agricole, les formations qui « légitimaient » la tutelle du ministère de l'Agriculture sur l'enseignement agricole sont devenues minoritaires et celles qui se développent maintenant recoupent certains champs d'intervention du ministère de l'Education Nationale.

Par ailleurs, les incertitudes sont grandes quant à la pérennité du ministère de l'Agriculture : si les industries agroalimentaires demeurent un secteur industriel important à la fois en termes d'emploi et d'échanges commerciaux, l'activité agricole est en recul constant. De plus, les expérimentations menées dans le cadre de la réforme de l'Etat ont donné lieu en 2006 à la fusion des [DDA](#) et des [DDE](#) dans 8 départements et à la création des DDEA, ce qui constitue vraisemblablement une première étape avant une probable généralisation.

» Ne faut-il pas se poser la question de l'évolution de la tutelle de l'enseignement agricole, tout en ayant soin de préserver les spécificités qui lui ont permis de conduire de nombreux élèves à l'obtention d'un diplôme et à une insertion professionnelle réussie ?

- **Je suis favorable au développement de la filière de formation aux métiers de l'agriculture par rapport aux formations, sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale.**

Q12 Dès l'annonce de la deuxième étape de la décentralisation par le précédent Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, le SNETAP et sa fédération, la FSU, ont combattu le projet de transfert des personnels [TOS](#) et de leurs missions aux collectivités territoriales, considérant qu'il remettait en cause l'unicité même du service public d'éducation et faisait courir de graves dangers au maintien de ces missions, à terme, au sein du service public. La FSU, qui vient de tenir son congrès national à Marseille (29 janvier au 2 février 2007), a réaffirmé son exigence de réversibilité de ce transfert, orientation fermement soutenue par le SNETAP.

» Maintenant que ce transfert est devenu effectif, après la parution des décrets aussi bien pour l'Enseignement Agricole que pour l'Education Nationale, quelle décision entendez-vous prendre au sujet de sa réversibilité ?

- **Ma position n'a pas changé : je réaffirme le principe de la réversibilité**, qui ne devra pas être imposé, mais fondé sur les souhaits exprimés par les personnels eux mêmes, et les analyses produites par les partenaires concernés (collectivités territoriales, autres personnels).

Q13. Auparavant géré par une association de droit privé, l'AGEMA, l'Enseignement Maritime a intégré la fonction publique en 2002. Si cet enseignement relève de la tutelle du ministère de l'Equipement, un nombre croissant de personnels (enseignants, [CPE](#), personnels ouvriers) sont aujourd'hui gérés par le ministère de l'Agriculture.

» Cette double tutelle, qui génère de nombreux dysfonctionnements administratifs, est-elle souhaitable compte tenu du petit nombre d'établissements concernés (12 lycées, 1 600 élèves scolarisés) ? Que comptez-vous faire pour réduire le taux de précarité des personnels de l'Enseignement Maritime qui atteint un record inégalé dans la fonction publique (environ 50%) ?

- **D'une manière générale, une délégation interministérielle à l'enseignement public devrait être en mesure de gérer les problèmes communs à tous (d'autres ministères encore sont concernés par les questions d'enseignement et d'éducation).** Mais le principe de la résorption de la précarité, qui est un des axes de mes propositions de réhabilitation des services publics, comme celui de l'égalité de traitement de tous les personnels, quel que soit le ministère concerné, ne doit souffrir aucune exception.